



Eliminatoire Coupe de France Carpe au coup.

HAUTS- DE- FRANCE – ZONE SUD (Picardie 80-60-02)

CARPODROME DE LA PRAIRIE

CREPY EN VALOIS

SAMEDI 27 & DIMANCHE 28 AVRIL 2024



***Championnat organisé par le CFC60 en partenariat avec le
Carpodrome de la Prairie et le CD60.***

***Epreuve devant respecter le règlement sportif de la Commission
Eau Douce de la FFPS.***

SPORT PROPRE = SPORT SANS DOPAGE



Infos site et secteurs :

Poissons dominants

Carpes miroir et commune, amours blancs et carrassins.

Point de RDV : 8 route de Sery 60800 Crépy-en-Valois



Merci de prévoir le chariot.

Profondeur du carpodrome de 0.80 / 1.0 m à 1.60 m maxi.

Limitations :

	Maximum	Particularités
Cannes	13 mètres maxi	Moulinet interdit.
Amorce	15 litres tout compris	(Amorces ; graines cuites ; pellets ; pates (mouillées ou sèche) etc.) Compter 4 boites de maïs standard pour 1 litre
Esches tout confondues	3 litres	Dont 2 litres de vers de terre non coupés Les esches doivent être présentées dans des boîtes mesure, sans maintien du couvercle
Fouillis /Vers de vase	Interdit	

Horaires :

	Manche1 (samedi)	Manche2 (dimanche)
Rendez-vous (*)	8h00	8h00
Contrôle licence/Rappel règlement & tirage au sort	8h30	8h30
Entrée dans les box	8h45	8h45
Début des contrôles (*)	10h30	10h30
Amorçage	11h20	11h20
Début de la manche	11h30	11h30
5 minutes	16h25	16h25
Fin de la manche	16h30	16h30
Proclamation Résultats & Palmarès		17h30

(*) Café d'accueil offert par le CFC60.

- **!! Attention suivant le nombre de pêcheurs inscrits (>24), les horaires pourront être changer. Si c'est le cas il y aura deux séries, une le samedi et l'autre le dimanche, et donc deux manches de 4h00 dans la même journée avec changement de place !!**
- **!! Un pré-tirage des séries sera effectué plusieurs jours en amont du 27/28 Avril 2024 !! (Information via Facebook-Live)**

Informations diverses :

	Nom	Téléphone	Mail
Responsable de l'épreuve	PRAUD Romain	06 50 62 48 89	rp_60@hotmail.fr
Organisateur de l'épreuve	CFC 60	06 50 62 48 89 06 52 09 43 00	carpfishingcompetition60@gmail.com
Responsable CD60	Carpentier Philippe	07 86 23 98 70	
Responsable CR Hauts-De-France	Cathelin Christophe	06 12 30 88 19	

En cas de forfait, merci de prévenir le responsable du championnat :
Mr PRAUD Romain

Montant de l'inscription :

25 € par compétiteur.

Date limite d'inscription le 12 Avril 2024, cachet de la poste fait foi, après cette date l'inscription ne sera pas prise en compte. Si plus de 24 pêcheurs, un pré-tirage des séries aura lieu le Mercredi 17 Avril (info sur le profil Facebook Romain PRAUD et/ ou sur la page Facebook du CFC60- CarpFishingCompétition60).

Important :

Validation de l'inscription à réception du règlement par chèque à l'ordre du CFC60 à l'adresse suivante :

CFC60
132 Avenue des chantiers
60150 Longueil-Annel

Buvette et restauration :

Réservation au matin des deux jours.

Votre panier repas sera livré sur votre poste par les bénévoles du Carpodrome de la Prairie.

Formule à 8.00 euros :

Sandwich (sanglier ou jambon ou rillettes) + chips + boisson.
(Merci de prévoir l'appoint)

Hébergements :

A moins de 15 min du carpodrome, gîte, AirBnb et hôtel disponible sur Crépy en Valois, Compiègne, Senlis

Règlement particulier :

- Entraînements autorisés sur le carpodrome pour 10 € / jour pour seulement les compétiteurs inscrits à l'éliminatoire Coupe de France.
- Aucune bourriche à l'eau pendant les entraînements.
- Par respect pour les bénévoles & l'association, nous vous demandons de laisser votre emplacement propre après votre passage pendant les entraînements et la compétition.
- Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte, vol ou accident.
- Le chariot est obligation mais toutefois des postes sont accessibles avec votre véhicule derrière soi.

Classement et grille de tirage :

Classement par secteur de 12 si 24 compétiteurs présents, au point par manche, et addition des points de chaque manche pour le classement final.

Il y aura 2 secteurs (côté chemin et côté bois) selon le nombre d'inscrits, tirage au sort selon une grille officielle fédé de type RENE CATHELIN. Les pêcheurs sont classés aux points du plus petit nombre au plus grand.

En cas d'égalité du nombre total de points, les pêcheurs seront départagés par le plus gros poids total obtenu sur les 2 manches. S'il subsiste encore des ex-aequo, ils seront départagés par le plus gros poids obtenu sur l'une des manches.

Règlement Commission Eau Douce FFPS :

- Pêche à la canne, 13 m maximum. Moulinet interdit.
- Fouillis et vers de vase interdit dans l'amorce et à l'hameçon.
- Les graines cuites (maïs, chènevis,..) sont comptabilisées avec les amorces.
- Les pates doivent être présentées au contrôle mais pas obligatoirement mouillées, elles seront comptabilisées dans les amorces.
- Les imitations d'esches animales (artificielles ou synthétiques), quelle que soit la matière (Polystyrène, caoutchouc, éponge, ...) tels asticots, teignes, vers de vase, vers de terre, sont interdites.
- Les imitations de graines, (maïs, chènevis, ...) et/ou de pellets sont autorisées.
- La souris, la boule magique est autorisée.
- Amorçage à la coupelle, la fronde est autorisée pour l'agrainage uniquement.
- L'épuisage est obligatoire.
- Les esches flottantes et le pain flottant sont interdits pour l'amorçage.
- Pain autorisé uniquement à l'emporte-pièce et à l'hameçon.
- Ligne avec flotteur, surplombée interdite, Tresse interdite.
- Hameçon simple sans ardillon n°10 maximum (écartement de 7mm) – **Ardillon écrasé interdit.**
- Seuls seront comptabilisés les carpes, carassins et amours blancs, tous les autres poissons seront remis à l'eau immédiatement. Les amours blancs seront mis en bourriche mais 1 seul par bourriche donc merci de prévenir plusieurs bourriches.
- Tapis de réception obligatoire.
- Quelle que soit la circonstance, il est formellement interdit de saisir un poisson par les yeux.
- Les poissons devront être mis en bourriche à l'aide de l'épuisette, en cas d'impossibilité, très gros poissons, le tapis de réception est obligatoire.
- Il est interdit de mettre plus de 25 kilos (ou 4 poissons si le poids moyen dépasse 7 kilos) dans une même bourriche. S'il y a plus de 4 poissons et que le poids total dépasse la limite autorisée, elle ne sera comptabilisée que pour 25 kilos.
- Prévoir donc plusieurs bourriches de 3 m (minimum) en micro-maille.
- Ne rien jeter à l'eau après la manche (amorces, pellets ...)
- En cas de prise d'un poisson, il est formellement interdit de remettre une ligne en action de pêche ou d'utiliser une coupelle avant la mise en bourriche du dit poisson.
- Le « pendu » est interdit.
- Aucun retour au véhicule après le contrôle des esches (sauf urgence sous la surveillance d'un commissaire).
- La pesée est obligatoire, interdiction de remettre du poisson à l'eau ou de sortir les bourriches, avant l'arrivée de l'équipe de pesée.

MERCI A TOUS POUR VOTRE PARTICIPATION.